

Note d'explication de la procédure administrative de révision du PDU

Le présent document constitue le dossier d'enquête publique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle. Comme le précise l'article L1214-3 du Code des transports, l'établissement d'un plan de déplacements urbains est obligatoire pour les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

L'article L1214-15 du Code des transports soumet les PDU à enquête publique. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public en recueillant les observations et propositions sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle. Elle est régie par les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'environnement.

L'agglomération dispose d'un PDU depuis 2003. Après la réalisation d'un bilan, le SITCAT a lancé la révision du PDU par délibération du 29 juin 2011.

Par délibération du 11 avril 2013, le SITCAT a arrêté le nouveau projet de PDU, présenté dans le présent dossier d'enquête publique.

Ce projet arrêté a été soumis pour avis à l'Etat et aux collectivités territoriales concernées. Les avis reçus sont annexés au présent dossier.

Par arrêté du 9 juillet 2013, le Président du SITCAT a prescrit l'organisation de l'enquête publique du 16 septembre au 17 octobre 2013. Sur demande du SITCAT, la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné le commissaire-enquêteur et son suppléant.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Président du SITCAT. Ces éléments seront consultables pendant un an dans les mairies des 25 communes du périmètre de transports urbains et sur internet à l'adresse mobilite.agglo-tours.fr.

Le projet pourra être modifié suite à l'enquête publique pour prendre en compte les observations, propositions et contre-propositions du public ainsi que les avis des personnes publiques consultées. Il sera ensuite approuvé par le comité syndical du SITCAT puis mis à disposition du public au SITCAT.